

Droit immobilier
Propriété

Construction sur
le terrain d'autrui

Comment ça marche ?



URBANLAW AVOCATS
TOUS DROITS RESERVES ©



Définition

Construction entièrement
réalisée sur un fonds
appartenant à un tiers
Différent de l'empiétement



Texte applicable

Article 555 du code civil



**Qu'est ce que la
bonne foi ?**

Tiers constructeur qui
possède un titre dont il
ignorait les vices



**Sanction constructeur
de bonne foi**

Si constructeur est de bonne
foi, le propriétaire acquiert la
propriété et doit indemniser le
constructeur



**Sanction constructeur
de mauvaise foi**

Si constructeur est de
mauvaise foi, le
propriétaire dispose d'un
choix, soit la conservation
et l'indemnisation du
constructeur soit la
démolition à ses frais



**Calcul de l'indemnité
due au constructeur
(choix du propriétaire)**

Somme égale à celle dont
le fonds a augmenté de
valeur
OU
Coût des matériaux et du
prix de la main-d'oeuvre
estimés à la date du
remboursement